



Conflans: le récit des quinze jours qui ont conduit à la tragédie

Mediapart retrace les circonstances, les rumeurs et les connexions qui, en deux semaines, ont amené un jeune radicalisé de 18 ans habitant dans l'Eure à assassiner un enseignant dans les Yvelines, à la veille des vacances scolaires. Tout au long de l'après-midi, des hommes et des femmes s'approchent sans dire un mot, déposent une fleur, une gerbe ou une bougie, et s'en vont. Certains restent plus longtemps que d'autres, silencieux dans ce ballet incessant. Une femme étouffe un sanglot et soupire : «C'est tellement triste...» Sur le parvis du collège du Bois d'Aulne, l'émotion n'était pas retombée vendredi 23 octobre, une semaine après l'horreur.

C'est par cette petite porte vitrée, sous un fronton sur lequel est inscrite en lettres bleues la devise de la République, que Samuel Paty a quitté l'établissement de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) vendredi 16 octobre, un peu avant 17 heures. Probablement soulagé d'être en vacances après une dernière quinzaine éreintante. Sans savoir qu'à quelques mètres de là se cachait un terroriste de 18 ans, venu d'Évreux (Eure) pour l'assassiner au nom d'une idéologie mortifère.

Mediapart a tenté de comprendre le terrible engrenage au terme duquel un simple cours de quatrième dans le collège d'une banlieue paisible de Paris a pu servir de prétexte à un attentat terroriste.

L'entrée du collège du Bois d'Aulne de Conflans-Sainte-Honorine, le 20 octobre 2020. © IR / Mediapart

Jeudi 1^{er} octobre

Un Russe d'origine tchétchène âgé d'à peine 18 ans demande sur Twitter à ses abonnés :

«S'il vous plaît les frères (je dis jamais svp) : dites- moi son adresse! Je ferais sincèrement des douaa [des invocations à Allah – ndlr] pour celui qui me la donne.»

Abdoulakh Abouyezidovitch Anzorov réside dans le quartier populaire de la Madeleine, à Évreux, avec sa famille. Né à Moscou, il bénéficie du statut de réfugié et dispose d'un titre de séjour délivré le 4 mars 2020.

Jamais condamné en France même s'il était connu pour des dégradations commises quand il était mineur, il a ouvert quatre mois plus tôt un compte Twitter @Tchetchene_270 où il déverse des commentaires haineux : l'un antisémite, a déjà été signalé à Twitter ; un autre, homophobe et raciste a été signalé à la plateforme Pharos, au sein de la Direction centrale de la police judiciaire. Les deux dans un intervalle de trois jours, fin juillet.

Il s'en prend à tout ce qui s'oppose à sa vision radicale de l'islam, des «mécrites» juifs, chrétiens ou chinois aux apostats qui composent le «gouvernement saoudien», en passant par... les séries de Netflix dont les contenus seraient «haram [interdits]». À la fin de l'été, il a mis en scène à l'aide d'un montage photo la décapitation d'un homme avant de supprimer ce tweet. Tant et si bien que, mi-septembre, Pharos signale le compte à l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (Uclat) rattachée à la DGSI.

Mais rien ne se passe et, ce 1^{er} octobre, le jeune Anzorov tweete le nasheed «Ya Fawza Manal Shahadah Ta Sadiqan», un chant religieux identifié à l'État islamique, qui fait l'éloge de la mort en martyr. Puis il s'enquiert donc, comme Mediapart l'avait révélé, de se procurer une adresse. Le futur terroriste se moque auprès d'un de ses abonnés de sa proie : «La honte il pleure de peur comme un gamin de 8 mois.»

Selon Le Monde, Anzorov veut l'adresse d'un collégien «accusé sur les réseaux sociaux d'avoir tenté de faire chanter une jeune fille musulmane sur Snapchat, car il détenait des photos d'elle non voilée». Toujours selon le quotidien du soir, Abdoulakh Anzorov aurait cherché au moins à trois reprises à identifier le domicile de personnes coupables à ses yeux d'avoir insulté le prophète. Son choix n'est pas encore fixé.



Lundi 5 octobre

Samuel Paty doit poursuivre cette semaine avec ses deux classes de quatrième le cycle d'éducation morale et civique commencé deux semaines auparavant. Ce qu'enseigne le professeur de 47 ans correspond à un gros morceau du programme tel qu'il est édicté au bulletin officiel. Il est question des « principes, valeurs et symboles de la citoyenneté », parmi lesquels « les libertés fondamentales » : la liberté de conscience, d'association, d'expression et de presse.

Ce jour-là, Samuel Paty choisit d'aborder les deux dernières à travers l'exemple des caricatures et des dessins de presse. Il a prévu de le faire lundi avec la classe de quatrième 5, dont il est le professeur principal, et le lendemain avec la quatrième 4. C'est loin d'être une première pour l'enseignant : il dispense ce cours depuis au moins quatre ans, comme l'ont confirmé plusieurs témoignages d'élèves et de parents d'élèves à Mediapart. Tous les ans, Samuel Paty présente un diaporama, qu'il retouche à la marge, dans lequel figurent une ou plusieurs caricatures de Charlie Hebdo.

En exposant ainsi ses élèves à des dessins volontairement provocateurs, le professeur souhaite les faire réagir, aiguïser leur sens du débat – une autre compétence qui figure au programme d'éducation morale et civique. Tous les ans, à la fin de ce cours, l'enseignant propose ainsi aux élèves un temps d'échange autour de la question des caricatures et de la liberté d'expression.

Parce qu'il sait que les dessins peuvent heurter certains élèves, Samuel Paty propose à chaque fois à celles et ceux qui le souhaiteraient de « détourner le regard » ou de « sortir de la classe ». C'est ce qu'il fait ce lundi avec les élèves de quatrième 5. Selon plusieurs témoignages, trois élèves demandent à sortir, deux choisissent de détourner le regard. S'ensuit un débat « correct » où « chacun a pu s'exprimer », raconte un élève à son père.

En milieu d'après-midi, Samuel Paty retrouve la quatrième 4, qui n'en est pas au même point que l'autre classe de quatrième. Ce jour-là, il leur parle de Voltaire, de la liberté d'expression dans l'Histoire de France. Quand la sonnerie retentit, il les prévient tout de même, au milieu du bruit des trousseaux et des cahiers qui se referment : demain, leur dit le professeur, il leur montrera des dessins qui pourraient en choquer certains. Mais ceux qui le souhaiteraient pourront sortir, assure-t-il.

Mardi 6 octobre

La quatrième 4 arrive en classe en connaissance de cause. « Il n'y avait pas d'AVS

[assistant de vie scolaire – ndlr] donc il nous a dit qu'on ne pourrait finalement pas sortir, seulement détourner le regard », raconte Kilyan*, un élève présent ce jour-là. Au moment de défiler les diapositives, arrive celle des caricatures.

Sur la même diapositive, deux images. La une du premier numéro de Charlie Hebdo après l'attentat du 7 janvier, montrant un homme censé être Mahomet tenant une pancarte « Je suis Charlie », sous le titre « Tout est pardonné. » Sur la deuxième, on voit un homme nu, à quatre pattes, avec une étoile sur les fesses. Coco, la dessinatrice, y ajoute : « Mahomet : une étoile est née ! »

« Personne n'a parlé », poursuit Kilyan. On était un peu choqués mais ça a duré seulement quelques secondes. M. Paty est vite passé à autre chose. Ensuite, on a eu un débat. Il nous a demandé ce qu'on en pensait, si c'était une bonne chose selon nous de publier ces caricatures... On a parlé de la liberté d'expression. » Selon le témoignage de Kilyan et de plusieurs de ses camarades, la fin du cours se passe sans difficulté.

Une mère de famille téléphone tout de même ce jour-là à la principale du collège. Elle pleure. Selon des propos rapportés dans une note des renseignements territoriaux des Yvelines (RT, les ex-Renseignements généraux), la femme au bout du fil explique « que sa fille avait été mise à l'écart [la veille – ndlr] dans le couloir sous prétexte qu'elle était musulmane » et qu'elle vivait cette situation comme « une discrimination ».

La principale en aurait alors discuté avec Samuel Paty, toujours selon les renseignements territoriaux, et lui aurait demandé de recevoir la mère de famille en fin de semaine. Elle le



sollicite également afin qu'il revienne avec la classe concernée sur son enseignement «controversé» afin d'apaiser la situation avec les élèves, en l'invitant également à «s'excuser s'il avait été maladroit». L'histoire aurait pu en rester là.

«On sait très bien que M. Paty n'est pas raciste!»

Mercredi 7 octobre

Brahim Chnina, un père de famille originaire de Chanteloup-les-Vignes, non loin de là, apprend l'exclusion pour deux jours de sa fille. Pour expliquer sa sanction, l'adolescente explique à son paternel qu'elle a été exclue à cause d'un accrochage avec M. Paty, qui aurait demandé aux musulmans de lever la main et de sortir de la classe à l'occasion du cours de mardi.

Selon le parquet national antiterroriste, l'enquête judiciaire a déjà «établi» que l'adolescente était en fait absente ce jour-là. Pourtant, deux élèves que Mediapart a rencontrés racontent – sans pouvoir le dater avec certitude – que la collégienne aurait bien eu une altercation verbale avec son professeur au sujet de ce cours sur la liberté d'expression. Le ton serait monté à tel point que l'enseignant a décidé d'exclure son élève.

Une scène qui n'a pas franchement surpris le reste de la classe : ses camarades racontent ainsi la tension permanente qui régnait entre la jeune fille, régulièrement absente et en proie à des problèmes disciplinaires, et son professeur d'histoire-géographie. Ce jour-là, la question de la liberté d'expression n'aura été qu'un «prétexte» pour se rebeller contre le professeur, selon Kilyan.

Un prétexte qui aura aussi permis à la jeune fille de plaider auprès de son père la thèse d'une exclusion injuste et imméritée. Brahim Chnina réagit au quart de tour et poste une première vidéo sur Facebook où il présente la version des faits de sa fille et appelle ses contacts à envoyer un «courrier au collège», «à l'inspection académique» ou encore au «ministre de l'éducation».

Dans la foulée, il cherche des soutiens locaux. Il envoie sa première vidéo au responsable de la mosquée voisine d'Éragny (Val-d'Oise), située à quelques minutes du collège et qu'il fréquente de temps à autre. Tijani Bouki, le président de l'association, explique qu'il l'a transférée à son secrétaire, Djibril Cissé, mais qu'il n'a pas voulu la faire circuler ni répondre au père. «Je ne l'ai même pas regardée, je me protège de ce qui circule sur les réseaux sociaux, explique Djibril Cissé. Si je l'avais vue, j'aurais sûrement dit à Bouki : “Appelle Brahim, qu'on lui dise de supprimer ces conneries.”»

L'homme contacte aussi les associations de parents d'élèves. Il envoie par exemple un mail à la PEEP (fédération des parents d'élèves de l'enseignement public). L' élu référent sur le collège le rappelle. «Nous avons échangé avec lui, raconte Cécile Ribet-Retel, une des responsables locales de l'association. Nous avons ensuite fait le lien avec le collège, qui nous a fourni les éléments de contexte et d'explication. On a écouté les uns et les autres.» Sans donner de suite particulière, assure-t-elle : «Dans la mesure où la PEEP est une association apolitique et laïque, nous avons pris cette affaire avec beaucoup de précautions. Avec le sentiment, aussi, qu'il pouvait y avoir une étincelle derrière.»

Jeudi 8 octobre

La principale du collège du Bois d'Aulne reçoit des messages anonymes de protestation, sur la boîte mail de l'établissement. L'un d'entre eux s'insurge contre le climat de défiance envers les musulmans : «Face au climat actuel de la France où un climat d'islamophobie s'est installé, pourquoi cherchez-vous à diviser en plus dès le plus jeune âge?»

C'est est le moment où Abdelhakim Sefrioui entre en scène.

Abdelhakim Sefrioui dans un rassemblement pro-Palestine, à Paris, en 2012. © Miguel Medina / AFP Ce prédicateur controversé, figure de proue du Collectif Cheikh Yassine mouvement antisioniste et pro-palestinien portant le nom d'un des fondateurs du Hamas accompagne Brahim Chnina lorsque celui-ci est reçu ce matin-là par la principale du collège de Conflans-Sainte-Honorine. Pour justifier sa présence, Sefrioui se serait présenté comme «responsable des imams de France». Ce qui est parfaitement faux.



Lors du rendez-vous, les deux hommes restent sourds aux tentatives de la principale «pour apaiser les choses». Ils refusent «qu'un voyou utilise la liberté d'expression et la liberté de la presse pour montrer une caricature du prophète». Et, selon eux, «les enfants [ont] été agressés dans leur intégrité psychologique». Ils refusent de rencontrer Samuel Paty dont ils réclament l'exclusion, sous peine de mobiliser les médias et d'organiser des manifestations devant l'établissement scolaire.

Au sortir de ce rendez-vous achevé sur une impasse, Brahim Chnina diffuse une nouvelle vidéo sur Facebook. Il y qualifie l'enseignant de «voyou» et incite à se mobiliser pour

«dire stop». Le nom de Samuel Paty et l'adresse du collège de Conflans sont livrés, pour la première fois, dans un texte à part.

Dans la soirée, le père d'élève et sa fille se rendent au commissariat de police de Conflans-Sainte-Honorine pour y déposer plainte pour «diffusion d'images pédopornographiques» à l'encontre de Samuel Paty. L'objet du délit : le dessin de Coco représentant le Prophète nu, que ni le père ni la fille n'ont vu.

Vendredi 9 octobre

Un représentant de l'académie de Versailles, référent sur les questions de laïcité, rencontre Samuel Paty et la cheffe d'établissement. Sollicitée par Mediapart, l'académie assure qu'il s'agissait de «conforter» Samuel Paty dans «l'approche qu'il avait eue». «L'institution a toujours été dans un soutien total à l'égard de M. Paty», assure le communiqué publié dimanche 18 octobre par l'académie de Versailles. Selon la note des Renseignements territoriaux précitée, il s'agissait surtout de «rappeler les règles de laïcité et de neutralité» au professeur d'histoire-géographie...

À l'extérieur de l'établissement, la polémique enfle. La page Facebook de la mosquée de Pantin (Seine-Saint-Denis), suivie par plus de 98 000 personnes, partage la première vidéo de Brahim Chnina et contribue à la rendre virale.

Sur Snapchat, c'est un des principaux sujets de conversation dans les groupes sur lesquels les collégiens passent leurs soirées à échanger. Une ancienne élève de Samuel Paty, aujourd'hui en troisième, raconte :

«L'année dernière, on a eu le même cours et ça n'a choqué personne. Là, une fille de ma classe qui n'avait pas du tout été choquée l'année dernière s'est mise à partager tout ça sur les réseaux sociaux et à critiquer M. Paty.»

Yanis*, un des élèves concernés par les cours, explique :

«Je me disais, comme beaucoup, qu'il n'aurait pas dû nous montrer l'image avec le monsieur nu. Mais on sait très bien que M. Paty n'est pas raciste, c'est quelqu'un de gentil, d'attentionné. Vraiment un bon prof.»

Pourtant, dans la cour de récréation, l'histoire de ce cours circule et se déforme. On chuchote que M. Paty a demandé aux élèves musulmans de lever la main et de sortir. On entend aussi que M. Paty a montré des images de personnes nues à ses élèves. Une autre rumeur circule avec insistance : le professeur va être exclu une semaine, croient savoir certains élèves.

Face à l'emballement, la principale du collège écrit dans la soirée aux parents des deux classes concernées. «Ce cours [...] a pu susciter de l'émotion auprès de quelques élèves», écrit-elle. «Sans vouloir froisser qui que ce soit», le professeur «a tout de même froissé» en proposant aux élèves de sortir ou de détourner le regard. «M. Paty a tout de suite reconnu sa maladresse et s'en est excusé», ajoute la cheffe d'établissement dans ce mail.

«Nous avons l'un et l'autre répondu à l'ensemble des parents qui souhaitaient revenir sur cette situation depuis mardi afin de les rassurer. Je lui ai demandé de reprendre cela avec la classe de quatrième 5 jeudi en ma présence et celle de Mme L., CPE, pour proposer un temps d'écoute aux élèves. Nous avons également repris cela ce jour avec l'inspecteur référent académique de la laïcité.»



Et la principale de conclure : «Le collège du Bois d'Aulne reste un collège laïc comme tous les collèges, respectueux de tous les parents. Aujourd'hui, je souhaite que tous, nous puissions repartir sur des bases apaisées et de confiance.»

Un point reste toutefois en suspens. Dans son mail, la principale indique aux parents qu'elle a demandé au professeur de «reprendre» le cours en sa présence et de proposer un «temps d'écoute» aux élèves. L'académie de Versailles affirme également qu'elle a

«conseillé» au professeur de «revenir sur cette séance avec ses élèves afin d'apaiser la situation». Le communiqué ajoute cette précision : «M. Paty s'est engagé à le faire.»

Pourtant, selon tous les témoignages que Mediapart a pu recueillir, le sujet n'a jamais plus été abordé auprès des élèves, ni de quatrième 4 ni de quatrième 5. La principale et la conseillère principale d'éducation ne sont pas intervenues auprès de ces deux classes, comme semblait l'indiquer le mail reçu par les parents.

Sollicitée, l'académie de Versailles nous indique que «Samuel Paty était déjà revenu la veille sur cette séance» et que «l'équipe VR [valeurs de la République – ndlr] lui a conseillé le lendemain de poursuivre son enseignement puisqu'il s'agissait d'une des sept séances sur la liberté d'expression.» Un point qui vient contredire à la fois les termes du communiqué, selon lesquels le représentant de l'académie a conseillé vendredi au professeur de revenir sur cette séance, et le mail envoyé par la cheffe d'établissement.

Une demi-heure avant que la principale envoie ce mail aux parents d'élèves, Brahim Chnina reçoit un appel sur le numéro de téléphone qu'il a rendu public dans ses vidéos. À l'autre bout du fil, Abdoullakh Anzorov qui, depuis Évreux, vient de prendre connaissance de la polémique par le biais des réseaux sociaux. En garde à vue, le père de famille dira du contenu de leur – brève – conversation ne pas se souvenir, ayant reçu beaucoup d'appels à la suite de la controverse avec monsieur Paty.

«Il leur a dit qu'il y aurait beaucoup de travail jusqu'à Noël.»

Samedi 10 octobre

Tandis que Brahim Chnina et Abdoullakh Anzorov échangent en fin d'après-midi des politesses via l'application de messagerie instantanée WhatsApp, le jeune homme publie un tweet, dont on ignore le contenu mais qui justifie un nouveau signalement par un internaute comme l'a révélé France Télévisions et selon des informations concordantes de Mediapart. Abdoullakh Anzorov fait alors le grand ménage sur le réseau social. Il supprime l'ensemble de ses 711 tweets publiés en quatre mois pour n'en garder qu'un sur la Tchétchénie libre et un nasheed.

Lundi 12 octobre

Une troisième vidéo est publiée, cette fois sur YouTube. Dans cette vidéo tournée devant le collège du Bois-d'Aulne, Abdelhakim Sefrioui interroge la fille de 13 ans de Brahim Chnina. «Même les élèves non musulmans» ont été choqués, assure l'adolescente.

«Quel est le message qu'il a voulu passer à ces enfants? Pourquoi cette haine? Pourquoi un professeur d'histoire se comporte comme ça devant des élèves de 13 ans?», s'indigne son père. On entend aussi Abdelhakim Sefrioui déclarer que le président Macron a «attisé la haine vis-à-vis des musulmans» et réclamer l'exclusion du professeur Paty.

«Il est aujourd'hui clair que le professeur a été nommément désigné comme une cible sur les réseaux sociaux» par Brahim Chnina et Abdelhakim Sefrioui, «au moyen de manœuvres et d'une réinterprétation des faits», résumera le procureur national antiterroriste, Jean-François Ricard.

Samuel Paty. © Compte Twitter de Christophe Capuano, maître de conférences à l'université Lyon2 La situation affecte de plus en plus Samuel Paty. Plusieurs élèves évoquent le changement de ton de leur professeur. « Il parlait moins, il ne rigolait plus beaucoup, il avait l'air stressé », témoigne Yanis, un de ses élèves. Un autre : « Le jour où

[Brahim Chnina] a fait sa vidéo, il a dit dès le début du cours : “Je ne veux rien entendre, ne me parlez pas de ça.” On a senti que ça le touchait. »

Le soir, il est entendu par les policiers dans la cadre de la procédure ouverte suite au dépôt de plainte de Brahim Chnina. À propos de la rumeur prétendant qu'il aurait demandé aux élèves musulmans de se signaler et de sortir de la classe, le professeur dément, selon France Télévisions qui a eu accès au procès-verbal d'audition de l'enseignant : «J'avais proposé à mes élèves de détourner le regard quelques secondes s'ils pensaient être choqués pour une raison ou pour une autre. À aucun moment, je n'ai déclaré aux élèves : "Les musulmans, vous pouvez sortir car vous allez être choqués." »

Concernant la fille de Brahim Chnina : «Elle a inventé un récit au travers de rumeurs d'élèves, assure Samuel Paty. Il s'agit d'une fausse déclaration dans le but de nuire à l'image du professeur que je représente, du collège et de l'institution.» En tirant les conséquences, l'enseignant porte plainte à son tour pour «diffamation publique». Au commissariat, il est accompagné de la principale du collège, qui le soutient et évoque les appels de menace reçus par son établissement.

Avant l'audition et le dépôt de plainte de l'enseignement, les Renseignements territoriaux ont transmis, entre autres, à la préfecture des Yvelines et à la DGSI une note de trois pages intitulée «Incident en lien avec les principes de laïcité au sein du collège Bois d'Aulne».

Le service de renseignement souligne que «pour l'heure, les responsables de la communauté musulmane locale ne se sont pas manifestés» et fait porter la responsabilité de la polémique à la seule famille Chnina. Malgré tout, conclut l'auteur de la note, «la communication entre la direction et les familles a visiblement permis d'apaiser les tensions».

Pendant ce temps, à Évreux, Abdoullakh Anzorov enregistre dans son téléphone l'adresse du collège du Bois d'Aulne et un nom. «Paty».

Mercredi 14 octobre

Convoqués, Brahim Chnina et sa fille ne se présentent pas au commissariat de Conflans-Sainte-Honorine pour leur audition.

Jeudi 15 octobre

Deux amis tchéchènes, âgés de 18 et 19 ans, accompagnent Abdoullakh Anzorov dans une coutellerie de Rouen (Seine-Maritime) où il achète un couteau. Puis le plus jeune véhicule son copain jusqu'à Osny, dans le Val-d'Oise, où Anzorov se procure, cette fois, deux pistolets AirSoft.

Au collège du Bois d'Aulne, Samuel Paty poursuit ses cours sur la liberté d'expression. On est la veille des vacances de la Toussaint. L'enseignant récupère auprès de ses élèves le devoir qu'il leur avait demandé de faire dans la semaine, un dessin censé symboliser cette notion de liberté d'expression. Il leur annonce aussi qu'à la rentrée, il les évaluera sur l'ensemble du chapitre, un contrôle censé clore cette partie du programme.

Vendredi 16 octobre

L'un des deux amis tchéchènes d'Abdoullakh Anzorov le conduit en voiture d'Évreux à Conflans-Sainte-Honorine. Ce dernier est vêtu de noir. Dans son sac, un des pistolets AirSoft et deux couteaux, dont l'un a une lame de 35 centimètres. Dans la matinée, le jeune homme a pianoté une note sur son téléphone portable : «De Abdullah, le serviteur d'Allah, à Marcon [sic], le dirigeant des infidèles, j'ai exécuté un de tes chiens de l'enfer qui a osé rabaisser Muhammad, calme ses semblables avant qu'on ne vous inflige un dur châtement...» Sa future revendication.

À l'intérieur de l'établissement, Samuel Paty croise un certain nombre de ses élèves de quatrième. «À midi, mon fils lui a souhaité de bonnes vacances, raconte un père de famille. Il leur a dit de bien se préparer pour la rentrée parce qu'il y aurait beaucoup de travail jusqu'à Noël.»

Arrivé devant le collège du Bois d'Aulne, Abdoullakh Anzorov s'adresse à des adolescents. Il cherche monsieur Paty. Un premier groupe refuse de le renseigner, un second va accepter, moyennant une «somme de 300 ou 350 euros» à se partager. «Son identification n'a été rendue possible que grâce à l'intervention de collégiens» de l'établissement, soulignera le procureur Ricard. Anzorov leur aurait affirmé «avoir l'intention de filmer le professeur, de l'obliger à demander pardon pour la caricature du Prophète, de l'humilier, de le frapper». Les deux élèves se

mettent à l'écart avec celui qui leur a fait miroiter de l'argent.

Samuel Paty a fini sa journée. Il quitte l'établissement à pied, comme d'habitude, pour retrouver le quartier résidentiel d'Éragny dans lequel il habite. Une quinzaine de minutes de marche qu'il fait depuis plusieurs années. Pour rentrer, l'enseignant longe un bois où résident plusieurs familles de la communauté des gens du voyage.

L'occasion, souvent, de les saluer, lui qui entretient avec elles des relations étroites. «Il vient parfois avec son fils caresser notre poney, faire monter son fils dessus, il nous donne des livres... C'est quelqu'un qu'on aime beaucoup», nous raconte une fille qui l'a eu comme professeur.

Mais, ce jour-là, Samuel Paty n'aura pas eu le temps de les saluer. Deux enfants de 14 et 15 ans l'ont désigné à Abdoullakh Anzorov qui suit les pas de l'enseignant.

Samuel Paty franchit la frontière entre Conflans-Sainte-Honorine et Éragny. C'est là, à l'angle de la rue du Buisson-Moineau et de la rue de la Haute-Borne, qu'il est tué puis décapité par un terroriste à peine plus âgé que ses élèves.

Aussitôt l'horrible crime commis, Abdoullakh Anzorov prend le temps de diffuser sur Twitter la revendication de son acte, préalablement enregistré, et d'y préciser l'identité de sa victime. Il enregistre un message audio, en langue russe, dans lequel il déclare avoir «vengé le Prophète». «Frères, priez pour qu'Allah m'accepte en martyr», ajoute-t-il selon l'Agence France-Presse, qui a révélé l'information.

Ledit message est envoyé à un compte Instagram dont l'utilisateur serait, selon Le Parisien, un djihadiste russe basé à Idlib, en Syrie. Ils échangent quelques messages. «Allahû akbar», félicite en russe le djihadiste depuis la Syrie.

Soudain, les policiers de la brigade anti-criminalité de Conflans-Sainte-Honorine apostrophent Abdoullakh Anzorov. En réponse, le terroriste crie à son tour «Allahû akbar» et fait feu à cinq reprises à l'aide d'un de ses pistolets AirSoft. Trois policiers ripostent et l'abattent. À terre, Anzorov a tenté de donner des coups de couteau avant d'être définitivement «neutralisé». Neuf impacts de balles seront recensés sur son corps.